

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Mairie de MOYENNEVILLE, en séance ordinaire, le vingt-sept janvier deux mil seize à 19 h 30, sous la présidence de M. Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du 20 janvier 2016.

Etaient présents : MM. Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Audrey DELMOTTE, Bruno SUEUR et Véronique CAUCHON formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Claude ECKHOUT ayant donné un pouvoir à M. Gérard ROGER, Sylvie DUFOSSE ayant donné un pouvoir à M. Gérard PARAISOT, Vanessa FREROT ayant donné un pouvoir à Mme Audrey DELMOTTE, Jean-Claude BARBIER ayant donné un pouvoir à M. Marcel CARPENTIER, François HEDOUIN ayant donné un pouvoir à M. Vincent DELECUSE et Olivier CARU.

Secrétaire de séance : Mme Audrey DELMOTTE.

1) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2015.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) DEMANDE DE PROROGATION DE LA SUBVENTION DETR 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté en date du 02 juillet 2014 le financement du projet d'aménagement d'une salle d'accueil et d'une salle de réunion dans la Mairie a été retenu dans le cadre de la répartition de la dotation d'équipements des territoires ruraux pour 2014 (numéro d'engagement juridique 2101371227).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal souhaite solliciter des aides auprès du Département avant d'engager les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de demander la prorogation de la validité de l'arrêté du 02 juillet 2014 pour une durée de un an.

Délibération n° 2016/01

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 (ACCESSIBILITE ECOLE/MAIRIE)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les critères d'éligibilité à la DETR 2016 et les catégories d'opérations.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant :

Aménagement de voirie avec places PMR

pour un montant de travaux estimé à 18.455,75 € HT, soit 22.146,90 € TTC

correspondant au devis présenté par TPB - Travaux Publics Brayons à LE GRAND QUEVILLY (Seine-Maritime).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR 35 % sur un plafond de 18.455,75 € HT : **6.459,51 €**

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 15.687,39 €

- Fonds propres 15.687,39 €

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant :

Création d'un réseau d'eaux pluviales pour le parvis de la Mairie

pour un montant de travaux estimé à 9.229,25 € HT, soit 11.075,10 € TTC

correspondant au devis présenté par TPB - Travaux Publics Brayons à LE GRAND QUEVILLY (Seine-Maritime).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR 20 % sur un plafond de 9.229,25 € HT : **1.845,85 €**

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 9.229,25 €

- Fonds propres 9.229,25 €

Délibérations n° 2016/03 - n° 2016/04

4) LOGEMENT DE LA POSTE - LOCATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CAUCHON, responsable de la Commission "immeubles loués". Logement de la Poste : départ de M. HEURTEL et Mlle DENEUX en raison de surconsommation de gaz. Des contrôles vont être effectués. Après avoir réglé le problème de gaz, modifié le bail et remis en peinture le rez de chaussée, le logement sera mise à la location.

5) ECLAIRAGE PUBLIC - UTILISATION D'ECLAIREMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait déjà été évoqué la diminution de l'utilisation d'éclairage une partie de la nuit afin de réduire la dépense d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- à la majorité (13 pour et 1 abstention) : extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures,
- à l'unanimité : maintien de l'éclairage public toute la nuit tous les week end sur le secteur de la Place de MOYENNEVILLE et les week end de fête dans les hameaux.

Délibération n° 2016/02

6) CONVENTION AVEC LE CLUB DE VOITURES RADIO COMMANDEES

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur le projet de convention qui leur a été remis avec la convocation.

Quelques points sont modifiés et/ou complétés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent ce projet de convention qui sera signé par les deux parties.

7) ATTRIBUTION DU BOIS A BOUILLANCOURT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu quatre offres pour la vente de bois sur pied au chemin dit de "Zoteux" à Bouillancourt :

- le 15/12/2015 : Monsieur Jacky PLANQUART a proposé 15,00 € / stère
- le 15/12/2015 : Monsieur Luigi MONTAY a proposé 17,00 € / stère
- le 26/12/2015 : Monsieur Christophe FREVILLE a proposé 18,00 € / stère
- le 28/12/2015 : Monsieur Lionel HIBON a proposé 19,00 € / stère

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur HIBON qui est la mieux disante. Une convention sera signée avec Monsieur HIBON pour l'exécution des travaux. Dès que le bois sera entièrement débité, le nombre de stères sera déterminé.

8) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Refuge OISEMONT PROTECTION ANIMALE la convention ainsi que l'avis des sommes à payer (0,80 € X 703 habitants) pour 2016.

Il est précisé qu'il est difficile d'entrer en contact avec le refuge.

Afin d'inscrire le montant de la participation au budget 2016, un bilan financier est demandé au refuge.

Monsieur le Maire précise que la Fédération des Chasseurs de la Somme renouvelle l'opération Som'Propre en 2016. Les associations de chasse seront contactées.

Monsieur le Maire a reçu un courrier d'administrés de la rue de Miannay concernant la vitesse excessive dans cette rue. Cette situation sera examinée par la Commission Voirie.

Monsieur SUEUR précise que le chauffeur du bus transportant les élèves de MOYENNEVILLE ne respecte ni la vitesse ni la conduite. Un courrier sera adressé à la CC de la région d'HALLENCOURT et au service transport du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire fait état des travaux neufs de voirie programmés par la CCVV pour un montant de 134.685,73 € HT (part CCVV : 91.082,41 € HT - part Commune : 43.603,32 € HT). Ces travaux concernent les rues d'Abbeville, du Journal et du Mesnil à Bienfay. De plus des travaux d'adduction d'eau et de défense incendie sont envisagés rue du Journal et rue du Mesnil pour un montant de 15.533,00 € HT.

Madame CAUCHON informe l'assemblée que l'Association Bouillancourt Loisirs organise son Assemblée Générale dimanche 31 janvier prochain à 14 heures 30 suivie de la dégustation de la galette des rois.

Il est demandé un complément d'information sur le commentaire de Madame la Directrice de l'école lors de son discours d'ouverture du spectacle de Noël.

Lors de son discours, Madame la Directrice s'est plainte du manque de disponibilité de la Salle Polyvalente, ce qui a rendu les répétitions du spectacle "très difficiles".

En effet, depuis l'ouverture du complexe périscolaire, la Salle Polyvalente est louée avec des plages horaires plus larges puisqu'elle n'est plus occupée par la cantine. De ce fait, selon les locations, la salle est occupée par les locataires à partir du vendredi fin de matinée jusqu'au lundi début d'après-midi.

Cette "restriction" de disponibilité a, semble t'il, créer de "grandes difficultés" pour les répétitions. Nous noterons quand même, qu'une classe a annulé une répétition de ses scénettes, les enfants étant "turbulents". Il est également noté que le spectacle, composé majoritairement de chants, ne nécessite pas l'occupation de la salle.

Il est alors décidé de revoir la convention qui lie la Commune et l'Education Nationale pour la mise à disposition des locaux d'enseignement et les bâtiments communaux autres que les salles de classe.

Monsieur SUEUR précise que l'expertise des objets religieux à l'Eglise de Bouillancourt pourra se faire à partir du 3 février. Un rendez-vous pourra être pris un samedi à 9 heures.

Séance levée à 21 heures 15

<i>PARAISOT Gérard</i>		<i>DUFOSSE Sylvie</i>	pouvoir
<i>CARPENTIER Marcel</i>		<i>FREROT Vanessa</i>	pouvoir
<i>ROGER Gérard</i>		<i>CARU Olivier</i>	absent
<i>DUFESTEL Eric</i>		<i>BARBIER Jean-Claude</i>	pouvoir
<i>DELECUSE Vincent</i>		<i>HEDOUIN François</i>	pouvoir
<i>DELIGNY Laure</i>		<i>SUEUR Bruno</i>	
<i>EECKHOUT Claude</i>	pouvoir	<i>CAUCHON Véronique</i>	
<i>DELMOTTE Audrey</i>			